

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Culture

Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**OBJET :**

**RENOUVELLEMENT  
DES LICENCES  
D'ENTREPRENEUR  
DE SPECTACLES  
VIVANTS**

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude,  
CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,  
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,  
GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE  
Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès,  
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS  
Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

Formant la majorité des Membres en exercices.

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL  
EN DATE DU : 05.03.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 05.03.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 18 MARS 2019

**Procurations :**

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,  
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
M. LINOU Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par l'ordonnance du 13 octobre  
1945, les licences d'entrepreneur de spectacle sont obligatoires dès que plus de  
6 représentations annuelles sont diffusées dans une commune.

Elles sont nominatives et doivent être renouvelées tous les 3 ans.

La demande doit être transmise aux services de la DRAC OCCITANIE.

M. le Maire propose que ces licences soient attribuées à Mme Hélène GIRAL,  
Maire adjointe déléguée à la Culture.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la  
demande de ces licences

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** M. le Maire à demander les licences d'entrepreneur de spectacle auprès de la DRAC OCCITANIE,

**AUTORISE** que ces licences soient au nom de Mme Hélène GIRAL, Maire adjointe déléguée à la Culture.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 mars 2019.



Le Maire,  
*[Signature]*

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le : <b>15 MARS 2019</b>
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : <b>14 MARS 2019</b>
Par publication le : <b>18 MARS 2019</b>
Par délégation, Le Directeur Général des Services
<i>[Signature]</i>
Hervé ANTOINE

